

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4482**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Adjoint à la production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles

Nouvel intitulé : Adjoint(e) à la production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Ecole supérieure d'études cinématographiques PARIS - ESEC | Directeur de l'ESEC

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323v Production à caractère artistique : mise en scène

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'adjoint à la production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles : * Vérifie la validité des contrats déjà établis (contrats d'auteurs) et fait éventuellement établir les contrats complémentaires nécessaires à la maîtrise de la chaîne des droits.

* Collabore avec le réalisateur et son équipe sur certains choix importants : décors, lieux de tournages, mise en scène des actions dans le film.

* Fait une première évaluation du coût du film et un premier plan de trésorerie.

* Discute avec le producteur des choix budgétaires.

* Rencontre et embauche les membres de l'équipe de tournage.

* Négocie les devis avec les différents fournisseurs du film.

* Représente le producteur sur le tournage auprès du réalisateur et de l'équipe.

* Veille au respect des prévisions de dépenses financières journalières et communique chaque fin de semaine au producteur la situation financière du tournage et les besoins financiers pour la semaine suivante.

* Organise en liaison avec l'adjoint au réalisateur et le régisseur les besoins prévisionnels (moyens humains, financiers techniques et logistiques) pour les journées de tournage à venir.

* Établit le bilan financier du tournage et prévoit les besoins financiers sur les finitions du film.

* Organise la post-production (relations avec le laboratoire artistique et le montage).

* Répertorie les différentes obligations publicitaires en vue de la réalisation du générique du film.

CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES : * Connaître les lois sur les droits d'auteur (code de la propriété intellectuelle)

* Savoir répertorier les moyens artistiques et leurs coûts, en vue de l'élaboration des budgets et leur maîtrise.

* Connaître les différents postes budgétaires d'un film.

* Connaître et mettre en pratique les bases de la gestion et du fonctionnement d'une société de production.

* Connaître les métiers et l'organisation de la production cinématographique en vue de discuter et organiser le budget avec le producteur.

* Connaître la législation du travail et la convention collective de la production cinématographique.

* Connaître les différents fournisseurs nécessaires à la fabrication d'un film (laboratoire, loueurs de caméras, éclairages, studios, auditorium)

* Connaître les règles de sécurité sur un plateau de tournage.

* Connaître le fonctionnement, les technologies et le coût des opérations de post-production afin de les organiser au mieux, et toujours en fonction des possibilités du budget.

* Connaître les modalités de livraison des éléments image et son d'un film auprès des distributeurs et des diffuseurs.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'adjoint à la production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles travaille dans le secteur du cinéma et de la télévision.

Emploi accessible : adjoint à la production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte deux composantes : 1 - Epreuves théoriques : Histoire du cinéma. Esthétique du cinéma d'auteur. Grammaire du cinéma et analyse de films. Esthétique du montage, Esthétique du son et de l'image.

2 - Epreuves pratiques : Atelier pratique de réalisation. Production de films de long-métrage. Direction de production. Post-production. Production et financement de films courts. Production et financement pour la télévision et l'audiovisuel. Production et financement de films publicitaires. Economie du cinéma et de l'audiovisuel. Droits des sociétés et Droit de l'audiovisuel

Les modalités d'évaluations sont les suivantes : examens, contrôles de connaissances, résolution de cas, applications et réalisations de

cahiers des charges techniques et artistiques. Enquêtes professionnelles. Evaluation des stages de fin de formation.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury de professionnels (80 %) et de responsables pédagogiques (20%) (1 Réalisateur / 2 Adjointes au réalisateur / 1 Directeur de la photo / 1 Producteur exécutif / 1 Professeur des universités / 1 Représentant d'un syndicat ouvrier / 1 Producteur de long-métrage / 2 responsables pédagogiques)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 30 à 50 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

Tous les textes de lois et arrêtés concernant l'industrie cinématographique sont consultables sur le site du Centre National de la Cinématographie (CNC - Ministère de la Culture) sous le lien suivant :

http://www.cnc.fr/index_dyn.htm?h_infos_pratiques/r2/ssrub1/p1_d1_textes.htm

<http://www.esec.edu>

Lieu(x) de certification :

ESEC 21 rue de Citeaux

75012 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Adjoint(e) à la production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles